

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations dans le respect des conditions sanitaires, le vingt-quatre mars deux mille vingt et un à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du 16 Mars 2021.

**Etaient présents** : Mesdames BOISSAY, DECONIHOUT, DECAUX, CORAILLER-GUERIN, FEUGERE, LYSCENCZUK,

Messieurs BARDE, BIGUEY, DOURNEL, GOSSE, JANKO, JOBIN, LEGAY et STENERT

**Pouvoirs** : Mme DEMANNEVILLE donne pouvoir à M. GOSSE

**Secrétaire de séance** : Mme DECONIHOUT Fanny

Nombre de conseillers présents : 14

### Approbation du compte rendu du 16 février 2021

M. Dournel demande une précision quant aux travaux du rond-point et l'enfouissement des réseaux Rue de la Lande. Une fois cette précision apportée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Vote du Budget Primitif 2021 M.MOREL est excusé.

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021</b>
-------------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel GOSSE,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

**Investissement**

Dépenses : 1 391 073,66

Recettes : 1 601 233,66

**Fonctionnement**

Dépenses : 983 347,87

Recettes : 1 076 717,40

<b>Pour rappel, total budget :</b>		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	1 601 233,66	(dont 210 160,00 de RAR)
Recettes :	1 601 233,66	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	983 347,87	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 076 717,40	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

## Délibération approuvant les taux d'imposition 2021

Monsieur Le Maire présente le budget primitif de 2021 et informe Le Conseil Municipal que la commune présente un budget équilibré tant en recettes qu'en dépenses.

En 2021, dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36% pour le Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition des impôts et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les produits attendus sont donc les suivants :

	Taux
Taxe Foncière bâtie	Taux de référence= taux 2020 14.86 % + taux de TFPB 2020 du département 25.36% soit un montant total : 40.22 %
Taxe Foncière non bâtie	23.12 %

## Délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement du projet de sécurisation de la RD294 et RD13

Suite à l'augmentation incessante du trafic et à la demande de nombreux habitants, Monsieur le Maire a rencontré les services de la Direction Départementale de l'Infrastructure.

Après ces échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place la sécurisation de l'ensemble des rues de la Mairie, du Cèdre, l'Eglise et de la Lande RD294/RD13.

L'installation de ce dispositif de sécurisation permettrait une réduction de la vitesse et l'aménagements de cheminements piétonniers.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter l'opération et arrêtant les modalités de financement du projet de sécurisation de la RD294 et RD13
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FAL, DESIL, ...)

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

## Délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement du projet de sécurisation de la vidéoprotection

Suite aux récents faits de cambriolages sur notre commune, Monsieur le Maire a rencontré les services de la Gendarmerie Nationale.

Après ces échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de notre commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras,
- De réduire le nombre de faits commis,
- De renforcer le sentiment de sécurité,
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Mesnil-Raoul
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, DETR, ...)

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

#### **Délibération approuvant l'avant-projet dénommé M4221**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2021-0-76434-M4221 et désigné « Rue du Petit Hamel (Stade) » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 958.95€ T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 6009,67 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 6009.67 € T.T.C
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **Délibération approuvant l'avant-projet dénommé M4222**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2021-0-76434-M4222 et désigné « Rue de l'Eglise (Reprise illumination Eglise) » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 770,18 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 6534.85 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 6534.85 € T.T.C
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **Délibération approuvant l'avant-projet dénommé M4224**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2021-0-76434-M4224 et désigné « Ensemble de la commune (horloges astro) dont le montant prévisionnel s'élève à 8082.90 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 2895.11 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 2895.11 € T.T.C
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de la dématérialisation de l'Urbanisme. Cela va devenir obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Notre commune est volontaire et est en phase de test pour l'instant, un document est mis à la disposition du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire met également à disposition le débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Commune Inter Caux Vexin.

- Information Loi LOM : La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Nous avons jusqu'au 30 avril pour indiquer à la CC ICV, si la commune reprend la compétence ou pas.

- Un petit recueil sur la Transition Ecologique avec Enedis est mis à disposition de tous.
- Nous avons reçu en mairie un courrier du Président d'Europe Inter Echange précisant les modalités d'adhésion dans ce contexte particulier.
- Le Département nous a envoyé le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de commune, il est disponible en mairie.
- M. Dournel informe le Conseil Municipal qu'un merisier est tombé sur la sente.
- La commission Infos s'est réunie à plusieurs reprises afin de préparer le prochain Mesnil-Raoul Infos.
- La commission Espaces Verts prévoit la mise en place de nouveaux bancs et de nouvelles poubelles sur la commune.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 mai 2021 à 19h en présence de M. MOREL.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a grid-like pattern. The signatures are stylized and vary in complexity, with some being more legible than others. One signature in the second row, first column is written in blue ink.

